787 AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

216C0215
FR0010240994-FS0064

20 janvier 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXTRADIOTV

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 janvier 2016, la société Groupe News Participations SAS[1] (12 rue d'Oradour-sur-Glane, 75015 Paris) a déclaré, avoir franchi en hausse, le 14 janvier 2016, le seuil de 2/3 des droits de vote de NEXTRADIOTV et détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société WMC[2] qu'elle contrôle, 9 511 681 actions NEXTRADIOTV représentant 15 467 473 droits de vote, soit 58,11% du capital et 67,31% des droits de vote de cette société[3].

Par ailleurs, la société Groupe News Participations SAS a déclaré détenir directement et indirectement, au 19 janvier 2016, 11 817 757 actions NEXTRADIOTV représentant 17 773 549 droits de vote, soit 72,20% du capital et 77,34% des droits de vote de cette société, ce qui matérialise le franchissement en hausse par Groupe News Participations SAS du seuil de 2/3 du capital de NEXTRADIOTV à cette date.

Ces franchissements de seuils résultent d'une acquisition d'actions NEXTRADIOTV dans le cadre de l'offre publique visant actuellement les actions de la société[4].

D'autre part, Groupe News Participations détient directement et indirectement, au 19 janvier 2016, 2 150 087 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) émis par NEXTRADIOTV susceptibles de donner accès à 2 586 555 actions de NEXTRADIOTV (chaque BSAAR permettant, à la date de la présente déclaration, de souscrire à 1,203 action de NextRadioTV au prix unitaire de 21,23 €), à tout moment jusqu'au 7 novembre 2017.

———

[1] Société contrôlée au plus haut niveau par M. Alain Weill, lequel détient directement une action NEXTRADIOTV représentant deux droits de vote.
[2] WMC détenant 6 181 616 actions représentant 12 137 408 droits de vote, soit 37,77% du capital et 52,82% des droits de vote de cette société.
[3] Sur la base d'un capital composé de 16 368 966 actions représentant 22 980 277 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. décision D&I 216C0102 du 11 janvier 2016.